



Envoyé en préfecture le 25/11/2024

Reçu en préfecture le 25/11/2024

Publié le 25/11/24

ID : 031-213104219-20241122-DEL2024_06_05-DE



REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTE - GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PINS-JUSTARET

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE du 22 novembre 2024

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	23

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-deux novembre à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.

**DATE
DE LA CONVOCATION**

15 novembre 2024

DATE D'AFFICHAGE

15 novembre 2024

Étaient présents

Mesdames GAMBET, TARDIEU, MARTIN-RECUR, COMBA, ABADIE, LAFONT, MARTY, BEGUE, BESOMBES, COUESNON
Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, BONTEMPS, CARRIERE, MIJOLE, MORANDIN, CHARRON, BERGONZAT

Procurations

Mme PEREZ avait donné procuration à M. GAROUSTE
M. RENOUX avait donné procuration à Mme TARDIEU
Mme RAHIN avait donné procuration à M. GUERRIOT
Mme PRADERE avait donné procuration à M. MORANDIN
Mme VIOLTON avait donné procuration à M. CHARRON

Absents

Mme SAUVAGE
M. PIRIOU
M. PERON
M. GOUSSET

Mme TARIDEU a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (22 voix pour).

DELIBERATION N° 2024-06-05

**Muretain Agglo : Révision de l'Attribution de Compensation de
Fonctionnement – Services communs et
Révision libre de l'Attribution de Compensation d'Investissement 2024
Compétence voirie**

Par délibération du Conseil Communautaire du 5/11/2024 le Muretain Agglo a approuvé la refacturation des services Communs pour l'année 2024 qui impacte l'Attribution de compensation de Fonctionnement.



Envoyé en préfecture le 25/11/2024
Reçu en préfecture le 25/11/2024
Publié le 26/11/24
ID : 031-213104219-20241122-DEL2024_06_05-DE

Les évolutions pour notre commune sont les suivantes :

	ATSEM	Service à table	Entretien ménager	Total
2023	155 807	112 160	68 960	336 927
2024	157 660	118 626	69 767	346 053
Différence	+1 853	+6 466	+807	+9 126

L'Attribution de compensation de fonctionnement qui était à -72 255 € après la dernière délibération s'établira donc à -81 381 € après la prise en compte de la refacturation des services communs.

Pour l'Attribution de compensation d'investissement, le Muretain Agglo a approuvé dans la même séance une délibération portant sur le financement de la compétence voirie intégrant :

- Le financement du bilan provisoire de la compétence voirie 2024 pour un montant de -749 183 €
- La modification du mode de calcul du droit de tirage pour cette compétence (dont la partie fonctionnement avait fait l'objet de la délibération du mois d'octobre) pour un montant de -136 494 €

L'Attribution de compensation d'investissement qui était de -171 639 € lors de la délibération 2024-04-09 du 17 juillet dernier est donc portée à -1 057 316 €.

S'agissant d'une révision libre de l'ACI, celle-ci doit faire l'objet d'un vote du Conseil Municipal.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le montant d'ACI de -1 057 316 € pour 2024.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A la majorité (20 voix pour et 3 refus de vote COMBA, LAFONT, MARTY),

APPROUVE le montant d'ACI de -1 057 316 € et le montant de l'ACF de -81 381 € pour 2024.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à PINS-JUSTARET, le 22 novembre 2024
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

